Note explicative relative au remplissage du canevas de suivi des projets d'investissement public

Dans le cadre du renforcement du suivi des projets d'investissement public, il est demandé aux Directions de la Programmation et du Suivi Budgétaires (DPSB) de renseigner rigoureusement le canevas transmis en annexe, selon les indications suivantes :

I. Informations générales :

- N°: Numéro de la DP et de l'individualisation de l'opération.
- Intitulé de l'opération : Dénomination complète et exacte du projet.
- Date d'inscription : Année d'inscription.
- Wilaya / Commune : Localisation administrative précise du projet.
- Portefeuille de programme : Ex. Santé, Éducation, Travaux Publics, etc.
- Maître d'ouvrage : Organisme responsable de la réalisation du projet.
- Etat de l'opération : non lancée, en cours, achevée, à l'arrêt, gelée totalement, partiellement.

II. Données financières:

- Montant de l'AE initiale / AE actuelle notifiée en cas de réévaluation.
- Source de financement : Budget-programme, CAS 302-145.
- Montant des AE : initiale, engagé, payé : Renseigner les montants exacts en millier de dinars, à jour, au moment de l'envoi.
- Dépenses cumulées : Montant des paiements effectués sur l'opération.

III. Données de réalisation :

- Date de lancement / Date prévisionnelle de fin de réalisation : Dates officielles du début et de la fin du projet.
- Taux de réalisation physique (%) : Avancement des travaux constaté sur le terrain.
- Taux de consommation financière (%) : Rapport entre AE actuelle notifiée et paiements effectués.

IV. Éléments de contrôle et de vérification :

- Photos récentes : Minimum deux photos datées par projet à insérer dans un dossier annexe.

Observations: Signaler tout retard, suspension, contrainte administrative, technique ou financière.

Consignes importantes:

- 1. Respecter scrupuleusement la structure du fichier Excel : ne pas modifier les colonnes ni insérer d'autres formats ;
- 2. Vérification croisée avec les services du contrôle budgétaire recommandée avant transmission ;
- 3. Date limite d'envoi:

Projets ≥ 1 milliard DA: 30 avril 2025;

Projets < 1 milliard DA: 7 mai 2025.

Les informations collectées sont essentielles pour assurer un suivi efficace et réactif au niveau central. Toute négligence ou inexactitude engage la responsabilité de la structure émettrice.

Canevas de suivi des projets d'investissement public

AE notifiée AE engagée Dépenses réalisation consommation Etat de Observation sur récentes physique financière projet l'avancement (à joindre)										
AE engagée										
AE initiale AE notifiee										
prévisionnelle d'achèvement										
Maltre Date de d'ouvrage lancement										
programme d'										
Localisation (commune)										
Wileya						-/				
Date d'Inscrption										
Intitulé de l'opération										
'n		f to the		 -						